

DINER DEBAT SUR L'AVENIR DUE NOTRE SYSTEME DE RETRAITE

le 11 avril 2019 à Paris

Ce dîner-débat, à l'initiative de Christophe Soupizet ; a réuni pas moins de 23 auditeurs.

Le projet de réforme des retraites voulu par le Président de la République repose sur la création d'un régime universel qui remplacera les 42 régimes existants. Ce système par répartition et par points ouvrira alors pour chaque euro cotisé les mêmes droits pour tous, public comme privé, sans toucher à l'âge de la retraite ni au niveau des pensions avait expliqué le candidat à l'élection présidentielle.

A la veille de discussions précédant l'élaboration du projet de loi, plusieurs questions restent à résoudre, portant, entre autres, sur le devenir des réserves des régimes actuels, la gouvernance du nouveau régime avec les modalités de fixation de la valeur d'acquisition des points et la détermination de la valeur de service du point.

C'est pour évoquer ces questions essentielles pour l'avenir que ce dîner-débat a été organisé le 11 avril dernier avec **Gérard Rivière**, président de la CNAV, **Jean Luc Izard**, directeur de cabinet du Haut-commissaire à la réforme des retraites et **Jean-Marie Attard**, vice-président de la CNAF.



- Fallait-il une réforme ? Notre système est-il illisible, avec ses 35 régimes principaux (moitié régimes de base, moitié régimes complémentaires) pour 19 millions d'assurés à la CNAV ? Est-il inéquitable ? Est-il à terme en faillite ?
- Oui, car la compréhension du système actuel se heurte à la diversité des règles en vigueur dans les différents régimes. Il faut mettre en place le système universel.

Les éléments du débat ayant été énoncés, des échanges argumentés et passionnants se sont engagés.

G. Rivière souligne que la CNAV n'a pas cessé d'améliorer sa communication. Depuis une quinzaine d'années, elle a mis en place un service de collecte de données qui permet d'adresser aux cotisants des informations régulières sur leur compte retraite. Et, il est désormais possible pour tous les cotisants de faire une demande de retraite en ligne.

Par ailleurs, depuis près de 40 ans, le régime est sans cesse réformé : action sur les paramètres pour maintenir l'équilibre du système, rapprochement des règles des différents régimes (loi Fillon), durées de cotisation, âge de départ ...

Il faut savoir que l'équilibre des régimes est assuré par l'impôt, à hauteur de 20%, mais parfois dans des proportions importantes (retraites des agriculteurs).

Le système actuel n'est pas toujours juste. C'est le cas pour les pensions de réversion qui suivent des règles différentes suivant les régimes des cotisants. C'est aussi le cas des avantages familiaux qui profitent plus aux hommes (qui touchent des pensions plus importantes) qu'aux femmes.

La CNAV a cumulé près de 40 milliards de déficit sur 22 ans. Elle a payé 80 milliards de compensation démographique. Le Conseil d'orientation des retraites estime que de 2020 à 2070, le système serait au même niveau qu'aujourd'hui.

Selon Jean-Luc Izard, la réforme systémique n'a pas pour objet de faire des économies. L'idée est de garantir que les cotisations seront bien restituées à la retraites. Les jeunes n'ont pas confiance, ils sont plus favorables à un régime par capitalisation. Il est important que le système reste solidaire. Il est facile techniquement de transformer le système en système par points. La force du système universel est d'avoir une base démographique élargie et de fonctionner sur le principe de la solidarité. Par ailleurs, il faut renforcer la gouvernance au profit des partenaires sociaux.

Carole Sifflet Curie (18^{ème})